

Revue de presse hebdo 014

DU VENDREDI, 12 FEVRIER 2016

La semaine du 8 au 14 février 2016 a été marquée dans la presse au Togo par la libération de Pascal Bodjona après 525 jours d'incarcération.

Pour en parler, nous avons parcouru quelques journaux de la semaine.

BODJONA : enfin libre de ses mouvements

L'ancien ministre de l'administration territoriale Pascal Bodjona incarcéré à la prison de Tsévié, dans une affaire d'escroquerie internationale a été libéré le 6 février dernier après 525 jours d'incarcération. L'ancien ministre est inculpé pour "complicité" dans une affaire "d'escroquerie internationale". Il avait été déjà arrêté le 1er septembre 2012, puis remis en liberté provisoire le 9 avril 2013. Comment en est-on arrivé là ? Beaucoup d'encre dans les journaux, cette semaine.

« A sa sortie de prison, écrit **Le correcteur** n°674 du 8 février 2016, M Bodjona en compagnie de sa famille et ses sympathisants s'est rendu à l'Eglise Catholique Saint Jean-Apôtre de Tsévié pour rendre grâce à Dieu. » « De Tsévié à Lomé, le convoi a eu toutes les peines pour circuler au point que le convoi mette des heures pour atteindre la capitale », écrit **La dépêche** n°808 du 8 février 2016. « Une libération surprise qui intervient après plusieurs mois de bataille juridiques, de médiations, de pressions et d'appels à la clémence », note **Golfe Info** n°1073 du 8 février 2016. « Bodjona libre : une issue politique ou judiciaire ? », s'interroge de son côté, **Togomatin** n°62 du 8 février 2016. Autre interrogation dans le même numéro : « Que va-t-il se passer à la cour de justice de la CEDEAO le 10 février prochain ? » Sans pouvoir donner une réponse, le journal est serein : « vos alertes, vos cris ont fini par donner la vraie dimension et les contours de ce qu'il convient d'appeler une procédure incongrue, absurde, et qui a été infligée à tort à Pascal Bodjona...si j'avais des mots plus appropriés que merci je les aurai utilisés à l'endroit de tous. » « Fin de l'injustice imposée au grand citoyen d'Etat », s'exclame avec emphase **Courrier de la République** n°422 du 8 février 2016 qui, tirant les enseignements de l'incarcération, déplore la fin de l'épilogue sans procès et sans aucune démarche pour situer l'opinion. « Entre nous, qui a ordonné la libération de Bodjona ? », s'interroge le journal pour terminer. « Pascal Bodjona libéré avant le délibéré », note **Forum de la semaine** n°2061 du 8 février 2016 qui avance que « si pour l'instant nous ne pouvons pas dire de façon claire ce qui ait pu se passer pour cette libération avant même le jour du délibéré, le moins qu'on puisse dire est que l'affaire se poursuit jusqu'à la discussion finale de la justice. » « Pour nous, Bodjona est libéré au nom du droit », s'exclame **Le combat du peuple** n°866 du 8 au 12 février 2016. « Pascal Bojona a enfin triomphé des forces du mal », s'exclame **Le triangle des enjeux** n°347 du 10 février 2016. « Pascal Bodjona enfin sorti d'une procédure 'incongrue' et 'absurde' », s'écrit **Le bâtisseur** n°159 du 11 février 2016. « La bruyante affaire d'escroquerie internationale est sur le point de faire pschitt..., de s'écrouler comme un château de carte », selon **Liberté** n°2131 du 12 février 2016 qui précise que la Cour de justice de la CEDEAO renvoie le dossier au 18 mars et l'Etat togolais risque d'en faire les frais.

Que va faire Bodjona ? La question taraude bien d'esprits.

« Malgré ses péripéties, l'ancien ministre se dit toujours confiant en un avenir politique », lit-on dans **Liberté** n°2127 du 8 février 2016. « Selon ses proches, écrit **L'alternative** n°496 du 9 février 2016, la prison a été certes une épreuve, mais aussi un lieu où l'homme aurait profité pour faire une introspection, mûrir des idées et envisager l'avenir autrement. » Bodjona libéré, c'est la télévision LCF qui serait dans le viseur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC). Selon des sources concordantes du même journal, « un plan secret serait en cours d'élaboration pour conclure à un refus de renouvellement de sa fréquence. »

Sous le titre « Pascal Bodjona, libéré provisoire et non un acquittement », **Forum de la semaine** n°2062 du 9 février 2016 signale que « de toute les façons, seul un procès juste et équitable d'ailleurs très attendu situera l'opinion. » « Tous les regards restent tournés vers la cour de la CEDEAO qui doit se prononcer une fois encore sur cette affaire demain » (Ndrl : c'est-à-dire le 10 février 2016). Rappelons que dans une récente décision, la Cour de justice de la CEDEAO avait demandé à ce que Pascal Bodjona soit jugé ou à défaut soit relâché », lit-on dans **Le médium** n°9 au 15 février 2016. « Quoi qu'on dise, écrit **La lanterne** n°264 du 10 février 2016, les avis sont partagés sur la libération de l'homme de Kouméa. Pendant que certains estiment qu'il a été sorti de prison parce que l'Etat togolais redoutait la sanction de la Cour de justice de la CEDEAO, d'autres en revanche pensent que c'est la justice togolaise qui a finalement dit le droit. » « Le débat est ouvert », s'exclame **Le perroquet** n°321 du 10 février 2016. « La procédure va se poursuivre et permettra dans un premier temps aux juges de déterminer si le dossier d'instruction est suffisamment consistant pour aboutir à un procès dans ladite affaire. En cas de réponse positive, un tribunal sera chargé de juger Pascal Bodjona », rappelle **L'union** n°887 du 9 février 2016. « Pascal Bodjona a bénéficié de la mise en liberté IMG-20160206-WA0023 d'office. Celle prononcée par le juge, sans autres conditions. Il est délivré de cette affaire d'escroquerie internationale, pour laquelle, en raison de dérives de la justice togolaise a été introduite à la cour de justice de la CEDEAO qui a constaté une détention arbitraire issue d'une procédure viciée », lit-on dans **L'indépendant express** n°362 du 9 février 2016 qui reprend dans ses colonnes une interview de Pascal Bodjona à **Jeune Afrique**. Apparemment, le fils de Kouméa n'a nullement l'intention de disparaître de la scène politique. Pour le journal « ses amis jubilent, ses ennemis sont furieux. » La même interview est à lire dans **Le triangle des enjeux** n°347, **Le perroquet** n°321 du 10 février 2016 et dans **Liberté** n°2128 du 9 février 2016. Le dernier journal s'interroge sur le sort d'autres prisonniers « personnels » de Faure Gnassingbé en ces termes : « A quand la libération de Kpatcha Gnassingbé et compagnons et des détenus dans l'affaire des incendies ? » « Qui dit que demain Bodjona et Kpatcha ne seront pas encore main dans la main avec leur frère Faure ? Tout est possible », rassure **La dépêche** n°808 du 8 février 2016. « Notre souhait, écrit **La dépêche** n°809 du 11 février 2016 est que notre jeune président entre dans l'histoire des grands hommes qui, par le pardon et la réconciliation, ont fait de leurs pays de grandes nations. » « Bodjona retournera chez Faure », tranche **Fraternité** n°191 du 12 février 2016. « Quitte à savoir maintenant comment la maison pourra contenir ce fils aux ambitions, aux réseaux et comportements des plus insaisissables. »

Voilà pour l'essentiel et bonne réception, car ainsi va la presse togolaise qui vous invite à méditer ce proverbe turc : « **Ne mets pas le pied sur la queue de la vipère, si tu ne veux qu'elle te morde.** »

Lomé, le 12 février 2016

L'expert national

Amévi DABLA